

# Info-rentree 2021

À conserver toute l'année

## CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SOMMETS



### Changement d'adresse et nouvelles coordonnées

Si vous changez de numéro de téléphone ou d'adresse courriel ou si vous déménagez, informez l'école sans tarder.

En tout temps, durant l'année scolaire, l'école doit pouvoir vous contacter s'il y a une urgence concernant votre enfant.

Vos coordonnées sont aussi utilisées par l'école et le centre de services scolaire pour vous transmettre les renseignements essentiels concernant l'inscription, la rentrée scolaire, etc.

### Info-travaux

Le CSSDS investi dans le maintien de ses bâtiments et procède chaque année à plusieurs travaux d'entretien et correctifs. Pour consulter la liste des travaux qui ont été réalisés dans les écoles et les centres pendant la période estivale 2021, visitez la section [Entretien, travaux et qualité de l'air de notre site web](#).

## Contexte de la rentrée 2021-2022

Voici les principales modalités de la rentrée :

### Port du masque d'intervention

- Non requis au préscolaire
- Obligatoire en tout temps à l'intérieur de l'école, dans la classe, au service de garde, dans les aires communes, lors des déplacements et dans le transport scolaire pour les élèves du primaire, du secondaire, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle

### Autres mesures

- Organisation scolaire sans restriction de groupe-classe stable et en présence à temps complet
- Aucune contrainte de distanciation pour les élèves
- Maintien des mesures d'hygiène des mains, de nettoyage et d'entretien des surfaces
- Reprise des projets pédagogiques particuliers (concentrations, sports-études ou arts-études) incluant les sorties et les activités parascolaires. Dans le cadre des programmes particuliers en sports et sports-études, le passeport vaccinal sera requis pour la participation à des parties ou à des compétitions interécoles.
- Le passeport vaccinal sera aussi obligatoire au secondaire pour toutes les activités parascolaires physiques et sportives intérieures et celles extérieures impliquant des contacts fréquents ou prolongés. La liste des activités visées par le passeport sera disponible sur le site [quebec.ca](#)

La vigilance sera de mise et des mesures d'appoint pourraient venir s'ajouter ponctuellement, si requis, afin de limiter les fermetures de classes ou d'écoles en cas d'éclosion et assurer le maintien des services éducatifs en présence selon le protocole d'urgence établi avec les recommandations de la santé publique.

Nous vous invitons à visiter notre site web [cssds.gouv.qc.ca](#) ainsi que le site web [quebec.ca](#) pour obtenir toutes les informations et les mises à jour.

Nous travaillerons ensemble pour offrir un environnement d'apprentissage sain et sécuritaire à tous les élèves.

### Transport scolaire

Les informations relatives au transport scolaire des élèves qui y ont droit sont disponibles sur le [Portail parents](#). Les parents recevront également l'information par courriel (numéro de parcours, heure et lieu d'embarquement).

Voici les directives en lien avec la COVID-19 pour le transport scolaire :

- Places assignées
- Port du masque d'intervention obligatoire pour tous les élèves du primaire à partir de la 1<sup>re</sup> année ainsi que pour les élèves du secondaire, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle
- Gel antiseptique mis à la disposition des élèves à l'entrée du véhicule
- Nettoyage régulier du véhicule

# Plan de relance pour la réussite éducative 2021-2022

Le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) a déposé en mai dernier le Plan pour la réussite éducative 2021-2022. Ce plan explique les orientations et les axes d'interventions ciblées pour la réalisation de la mission éducative suite au contexte de la pandémie.

Il préconise notamment un retour progressif à la normale en ce qui a trait aux encadrements pédagogiques pour la prochaine année. Pour une 2<sup>e</sup> année de suite, l'enseignement sera basé en priorité sur les savoirs essentiels déterminés par le MEQ. Voici en bref quelques informations importantes :

## Division des étapes et pondération

- 40 % pour la première étape – août 2021 à janvier 2022
- 60 % pour la deuxième étape – février à juin 2022

## Nombre de communications et de bulletins et dates limites de transmission aux parents

- Une première communication écrite au plus tard le 19 novembre 2021
- Un premier bulletin au plus tard le 28 janvier 2022
- Une deuxième communication écrite au plus tard le 22 avril 2022
- Un deuxième bulletin au plus tard le 10 juillet 2022

## Réintroduction des épreuves obligatoires (4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années du primaire et 2<sup>e</sup> année du secondaire)

Le résultat de l'élève à une épreuve ministérielle vaudra 10 % de son résultat final.

## Réintroduction des épreuves uniques (4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> années du secondaire)

Le résultat de l'élève à une épreuve unique vaudra 20 % de son résultat final.

## Assemblée générale du comité consultatif des services aux élèves EHDAA

Êtes-vous parents d'un enfant handicapé ou ayant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)?

Nous vous invitons à l'assemblée générale du comité consultatif des services aux élèves EHDAA qui se tiendra le 4 octobre 2021 à 19 h, à l'école secondaire du Tournesol à Windsor.\*

Les services et les encadrements offerts aux élèves EHDAA et le rôle du comité consultatif y seront présentés.

C'est également lors de l'assemblée générale annuelle que sont élus les parents qui participeront au comité pour la prochaine année.

\* La rencontre pourrait avoir lieu par vidéoconférence.

## Responsable des plaintes et protecteur de l'élève

### Vous vivez une situation problématique à l'école ou dans un centre de formation?

Vous pouvez faire connaître votre désaccord et contribuer à trouver une solution.

Informez-vous sur les étapes à suivre et consultez notre aide-mémoire. Ces informations sont disponibles au [www.cssds.gouv.qc.ca](http://www.cssds.gouv.qc.ca). Tous les détails sur la procédure d'examen des plaintes et sur le protecteur de l'élève y sont également indiqués.

## Plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Toute situation d'intimidation et de violence vécue dans nos établissements est prise au sérieux. Chaque établissement du Centre de services scolaire des Sommets possède et applique un plan de lutte pour agir contre l'intimidation et la violence.

Les parents dont l'enfant est impliqué dans une situation d'intimidation ou de violence sont invités à communiquer avec

la direction de l'école. Dans le cas où les démarches mises en place avec la direction ne permettent pas d'améliorer la situation, nous encourageons les parents à joindre la direction de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires au [reduc@cssds.gouv.qc.ca](mailto:reduc@cssds.gouv.qc.ca).

## Vérification des antécédents judiciaires

### Vous souhaitez vous impliquer dans la vie scolaire de votre enfant?

Que ce soit pour accompagner un groupe d'élèves lors d'une sortie, pour faire une démonstration à un groupe d'élèves en classe, pour aider à la bibliothèque scolaire ou pour toute autre activité en présence d'élèves, vous aurez à remplir un formulaire

de déclaration d'antécédents judiciaires. Cette mesure a pour but de protéger l'intégrité et la sécurité des élèves.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le dépliant Vérification des antécédents judiciaires disponible sur notre site Web.



## Assurances

Le Centre de services scolaire des Sommets détient une police d'assurance responsabilité civile qui couvre seulement les accidents qui engagent sa responsabilité. Cette assurance ne s'applique pas aux commotions cérébrales découlant de tout sport dans lequel le contact physique entre les joueurs fait partie intégrante du jeu, y compris, mais sans s'y limiter, le football, le hockey, le rugby, les arts martiaux, la boxe et la lutte.

Dans tous les cas, notre assurance responsabilité ne couvrira pas les dommages corporels ou matériels subis par les élèves, à moins que le centre de services scolaire ou son personnel commettent une faute.

Nous suggérons aux parents de prendre une assurance accident personnelle pour les soins dentaires et médicaux (incluant le transport en ambulance), pour les bris de lunettes, etc.

## Info tempête *au plus tard à 6 h 30 le matin*

En cas de tempête de neige ou d'intempéries, si des établissements doivent fermer, l'information sera en ligne sur la page d'accueil et la page Info-tempête de notre site Web, de même que sur notre page Facebook, au plus tard à 6 h 30 le matin.

Si aucun message à cet effet ne s'y trouve, c'est que nos établissements sont ouverts. Lors de situations où la météo est incertaine, le centre de services scolaire

privilégiera la fermeture, et ce, par souci de sécurité.

Bien que notre site Web soit le principal moyen d'information, nous avisons aussi les médias. Les établissements ayant une page Facebook publient également l'information tôt le matin.



## Service de garde: *en cas de fermeture*

En début d'année scolaire, chaque école primaire informe les parents de la disponibilité ou non du service de garde en cas de fermeture d'école.

Par prudence, les parents doivent tout de même communiquer avec le service

de garde pour savoir s'il est ouvert lors des tempêtes.

Sachez que vous devrez assurer vous-même le transport de votre enfant au service de garde ainsi que son retour à la maison.

## Loi concernant la lutte contre le tabagisme et Loi encadrant le cannabis *Défense de fumer et de vapoter en tout temps*

La Loi interdit de fumer ou de vapoter en tout temps sur les terrains des établissements d'un centre de services scolaire que ce soit une école primaire ou secondaire, un centre d'éducation des adultes ou de formation professionnelle ou encore le centre administratif. Le jour, le soir ou la fin de semaine, dans

un stationnement ou un parc-école, c'est interdit. Cette interdiction vise aussi le cannabis.



# Calendrier scolaire primaire et secondaire 2021-2022

JUILLET 2021							AOÛT 2021							SEPTEMBRE 2021							OCTOBRE 2021										
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S				
				1	2	3	1	2	3	4	5	6	7					1 <sub>5</sub>	2 <sub>6</sub>	3 <sub>7</sub>	4						1 <sub>7</sub>	2			
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7 <sub>8</sub>	8 <sub>9</sub>	9 <sub>1</sub>	10 <sub>2</sub>	11	3	4 <sub>8</sub>	5 <sub>9</sub>	6 <sub>1</sub>	7 <sub>2</sub>	8	9				
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	12	13 <sub>3</sub>	14 <sub>4</sub>	15 <sub>5</sub>	16 <sub>6</sub>	17 <sub>7</sub>	18	10	11	12 <sub>3</sub>	13 <sub>4</sub>	14 <sub>5</sub>	15 <sub>6</sub>	16				
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26 <sub>1</sub>	27 <sub>2</sub>	28	19	20 <sub>8</sub>	21 <sub>9</sub>	22 <sub>1</sub>	23 <sub>2</sub>	24	25	17	18 <sub>7</sub>	19 <sub>8</sub>	20 <sub>9</sub>	21 <sub>1</sub>	22 <sub>2</sub>	23				
25	26	27	28	29	30	31	29	30 <sub>3</sub>	31 <sub>4</sub>					26	27 <sub>3</sub>	28 <sub>4</sub>	29 <sub>5</sub>	30 <sub>6</sub>			24	25 <sub>3</sub>	26 <sub>4</sub>	27 <sub>5</sub>	28 <sub>6</sub>	29 <sub>7</sub>	30				
																									31						

  

NOVEMBRE 2021							DÉCEMBRE 2021							JANVIER 2022							FÉVRIER 2022						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
					5	6				1 <sub>1</sub>	2 <sub>2</sub>	3 <sub>3</sub>	4							1			1 <sub>5</sub>	2 <sub>6</sub>	3 <sub>7</sub>	4	5
7	8 <sub>3</sub>	9 <sub>4</sub>	10 <sub>5</sub>	11 <sub>6</sub>	12 <sub>7</sub>	13	5	6 <sub>4</sub>	7 <sub>5</sub>	8 <sub>6</sub>	9 <sub>7</sub>	10	11	2	3	4	5	6	7	8	6	7 <sub>8</sub>	8 <sub>9</sub>	9 <sub>1</sub>	10 <sub>2</sub>	11 <sub>3</sub>	12
14	15 <sub>8</sub>	16 <sub>9</sub>	17 <sub>1</sub>	18 <sub>2</sub>	19	20	12	13 <sub>8</sub>	14 <sub>9</sub>	15 <sub>1</sub>	16 <sub>2</sub>	17 <sub>3</sub>	18	9	10 <sub>8</sub>	11 <sub>9</sub>	12 <sub>1</sub>	13 <sub>2</sub>	14 <sub>3</sub>	15	13	14 <sub>4</sub>	15 <sub>5</sub>	16 <sub>6</sub>	17 <sub>7</sub>	18	19
21	22 <sub>3</sub>	23 <sub>4</sub>	24 <sub>5</sub>	25 <sub>6</sub>	26 <sub>7</sub>	27	19	20 <sub>4</sub>	21 <sub>5</sub>	22 <sub>6</sub>	23 <sub>7</sub>	24	25	16	17 <sub>4</sub>	18 <sub>5</sub>	19 <sub>6</sub>	20 <sub>7</sub>	21	22	20	21 <sub>8</sub>	22 <sub>9</sub>	23 <sub>1</sub>	24 <sub>2</sub>	25 <sub>3</sub>	26
28	29 <sub>8</sub>	30 <sub>9</sub>					26	27	28	29	30	31		23	24 <sub>8</sub>	25 <sub>9</sub>	26 <sub>1</sub>	27 <sub>2</sub>	28 <sub>3</sub>	29	27	28					
														30	31 <sub>4</sub>												

  

MARS 2022							AVRIL 2022							MAI 2022							JUIN 2022							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
		1	2	3	4	5						1 <sub>3</sub>	2	1	2 <sub>3</sub>	3 <sub>4</sub>	4 <sub>5</sub>	5 <sub>6</sub>	6	7					1 <sub>5</sub>	2 <sub>6</sub>	3	4
6	7	8 <sub>4</sub>	9 <sub>5</sub>	10 <sub>6</sub>	11 <sub>7</sub>	12	3	4 <sub>4</sub>	5 <sub>5</sub>	6 <sub>6</sub>	7 <sub>7</sub>	8 <sub>8</sub>	9	8	9 <sub>7</sub>	10 <sub>8</sub>	11 <sub>9</sub>	12 <sub>1</sub>	13 <sub>2</sub>	14	5	6 <sub>7</sub>	7 <sub>8</sub>	8 <sub>9</sub>	9 <sub>1</sub>	10 <sub>2</sub>	11	
13	14 <sub>8</sub>	15 <sub>9</sub>	16 <sub>1</sub>	17 <sub>2</sub>	18 <sub>3</sub>	19	10	11 <sub>9</sub>	12 <sub>1</sub>	13 <sub>2</sub>	14	15	16	15	16 <sub>3</sub>	17 <sub>4</sub>	18 <sub>5</sub>	19 <sub>6</sub>	20 <sub>7</sub>	21	12	13 <sub>3</sub>	14 <sub>4</sub>	15 <sub>5</sub>	16 <sub>6</sub>	17 <sub>7</sub>	18	
20	21 <sub>4</sub>	22 <sub>5</sub>	23 <sub>6</sub>	24 <sub>7</sub>	25	26	17	18	19 <sub>3</sub>	20 <sub>4</sub>	21 <sub>5</sub>	22 <sub>6</sub>	23	22	23	24 <sub>8</sub>	25 <sub>9</sub>	26 <sub>1</sub>	27 <sub>2</sub>	28	19	20 <sub>8</sub>	21 <sub>9</sub>	22	23	24	25	
27	28 <sub>8</sub>	29 <sub>9</sub>	30 <sub>1</sub>	31 <sub>2</sub>			24	25 <sub>7</sub>	26 <sub>8</sub>	27 <sub>9</sub>	28 <sub>1</sub>	29 <sub>2</sub>	30	29	30 <sub>3</sub>	31 <sub>4</sub>					26	27	28	29	30			

 JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

 CONGÉS POUR LES ÉLÈVES ET LE PERSONNEL ENSEIGNANT

 JOURS DE REPRISE DE CLASSE À LA SUITE DE SUSPENSION DE COURS OU 3 JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

 4 JOURNÉES PÉDAGOGIQUES SECTORIELLES = 1 JOURNÉE PÉDAGOGIQUE

13 sept\* Journée pédagogique pour secteur des Sources seulement

17 sept\* Journée pédagogique pour secteur de Memphrémagog seulement

20 sept\* Journée pédagogique pour secteur de Valcourt seulement

24 sept\* Journée pédagogique pour secteur du Val-Saint-François seulement

**180 JOURS DE CLASSE ET  
20 JOURNÉES PÉDAGOGIQUES**

**PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE :** Les lettres en exposant (L pour lundi et V pour vendredi) indiquent un changement au niveau de l'horaire afin d'obtenir un nombre équivalent de journées de classe. Ainsi, le jeudi 18 novembre (2<sup>v</sup>) sera considéré selon l'horaire des cours du vendredi.

**SECONDAIRE :** Les chiffres en indice (1 à 9) indiquent le jour de la grille-horaire.

*La vie qui s'élève*

Centre  
de services scolaire  
des Sommets

Québec 